n° 11138\*04 CM-PRE

## accident du travail maladie professionnelle

(ne cocher qu	une seu	ile case)
initial initial		de prolongation
final		de rechute

Volet 1, à adresser par le praticien à l'organisme dans les 24 heures

(articles L. 441-6, L. 461-5, L. 433-1, L. 323-6, R. 433-15, R. 323-11-1 du Code de la sécurité sociale)			
l'assuré(e)			
régime : général agricole autre	lequel?:		
numéro d'immatriculation			
nom de famille (de naissance, suivi, le cas échéant, du nom d'usage):  3 ERTHET			
prénom: CANILLE			
adresse où la victime peut être visitée (si différente de votre adresse habituelle) (1):			
code postal ville : n° téléphone :			
batiment : escalier : étage : appartement :	code d'accès de la résidence		
(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre départemen	t de résidence		
	professionnelle ?		
date de l'accident ou de la 1ère constatation médicale de la maladie professionnelle	(voir notice 1)		
présentation de la feuille d'accident du travail/maladie professionnelle : oui	non (2)		
(2) en cas de non présentation de la feuille, les honoraires doivent être demandés (art. L. 432-3 du Code de	la sécurité sociale)		
l'employeur			
nom, prénom ou dénomination sociale :			
lresse : n° téléphone :			
courriel:			
les renseignements médicaux			
• constatations détaillées (siège, nature des lésions ou de la maladie professionnell	le, séquelles fonctionnelles) (voir notice 2)		
Projection parter laser our gamente - Rante to parter parter our symposiste our our conséquences			
Rujection partie tost go	1		
to tet Ten mand alle sell	ganhe		
(and a product of parties			
- soins (sans arrêt de travail) / jusqu'au 05022020			
- arrêt de travail jusqu'au   - en toutes lettres : (à compléter obligatoirement) et - en chiffres :	inclus		
sorties autorisées : oui  à partir du	non		
(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures. Voir notice   (s)			
par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans 1	restriction d'horaire :		
non oui à partir du (voir notic			
- prescription d'un travail léger pour raison médicale du	au		
(art. L.433-1 du Code sécurité sociale. Voir notice 6)			
- reprise de travail à temps complet le (voir notice C	3)		
- éléments d'ordre médical justifiant, le cas échéant, les sorties sans restriction	d'horaire (voir notice 6)		
- elements d'ordre medical justifiant, le cas echeant, les sorties sans restriction	u norman ( )		
• conclusions (à remplir seulement en cas de certificat final) (voir notice 8)			
guérison avec retour à l'état antérieur date			
guérison apparente avec possibilité de rechute ultérieure date			
consolidation avec séquelles date			
identification du graticiet QUET	lentification de la structure		
(nomet prénom)	et adresse du cabinet, de l'établissement)		
Comition Heavitale Universitaire d'Orbitalmologie	PITALIER UNIVERSITAIRE		
DE GRENODEL			
CHU Grenoble Alpes - CS 10217 LA TRONCHE			
38043 GRENOBLE CEDEX 9 CONVENTIONNE 38700 LA TRO	ONCHE		
date 29 61 20 20 signature du praticien => 38 0 0000	06 7 1 00 0 n°AM		

La loi 78.17 du 6.1.78 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données yous concernant.

les données vous concernant.
Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (art.313-1,441-1et 441-6 du Code pénal, art.L. 162-1-14